

RESSOURCES INTERMÉDIAIRES - SANTÉ MENTALE

Ce sous-centre regroupe les montants accordés en ressources intermédiaires **pour les usagers recevant des services dans le cadre du programme Santé mentale** de la façon convenue dans les ententes collectives ou nationales et dans les circulaires. La ressource est un prestataire de services imputable d'offrir à un usager, qui lui est confié par un établissement, le gîte avec ou sans le couvert et les services de soutien ou d'assistance requis par sa condition.

COÛTS

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Services achetés
 - . L'établissement affecte à cette rubrique la somme des montants accordés en tant que rétribution financière en ressources intermédiaires dont les principales composantes correspondent à celles énumérées au c/a de regroupement 5510.
- Fournitures et autres charges
 - . L'établissement affecte à cette rubrique la somme des allocations financières accordées pour le bénéfice des usagers. Des exemples sont énumérés au c/a de regroupement 5510.

Note :

Les notes inscrites au centre d'activités 5510 s'appliquent à ce sous-centre d'activités, le cas échéant.

UNITÉ DE MESURE

Note :

Les notes inscrites au centre d'activités 5510 s'appliquent à ce sous-centre d'activités, le cas échéant.

SM

CLSC - CH - CHSLD - CR - CJ

Mise en vigueur le :
01-04-01

Révisé le :
15-04-01

Volume
01

Chapitre
04

Page
01